



## Eviter une saisie et une expulsion injustifies

Par **marie**, le **31/03/2009** à **17:27**

Notre propriétaire nous a envoyé 2 fois l'huissier pour des loyers impayés, ce qui n'est pas le cas et on peut le prouver, on a les reçus de la banque. Toutefois ça explique son insistance pour être payé en liquide depuis quelques mois. En fait nous avons cessé de payer l'électricité qu'elle nous revendait 18cts le kwh au lieu du réel tarif en vigueur, c'est prohibitif. On a jamais eu de facture mais seulement des notes écrites à la main. On lui a demandé de justifier un tel tarif ce qu'elle n'a pas fait. De plus son fils se permet d'aller menacer mon mari sur son lieu de travail et ils viennent régulièrement taper à la porte (je ne leur ouvre pas). Elle veut aussi 206€ pour les ordures ménagères toujours sans justificatif soit une augmentation supérieure à 52% par rapport à l'an dernier. Vu ce qu'on a déjà payé en trop depuis Août 2007 je ne pense pas qu'on lui doive grand chose en tout cas pas de loyer, comment peut-elle dire que c'en est ? Comment prouver que la somme qu'elle nous réclame est pour de l'électricité, que de plus, à ce qu'il me semble elle n'a pas le droit de revendre du tout. En plus notre compteur (ou plutôt sous-compteur) n'est pas répertorié chez EDF. On a un petit de 12 ans et franchement les lendemains ne sont pas réjouissants. En ce qui me concerne je suis carrément aux limites de la dépression

Par **superve**, le **02/04/2009** à **00:42**

bonsoir

si tout ce que vous dites est exact vous ne risquez pas grand chose, et certainement pas l'expulsion.

Le propriétaire est tenu de vous fournir tous les justificatifs des charges qu'il vous facture.

Faites lui donc une mise en demeure par courrier recommandé de vous fournir tous les justificatifs des charges depuis 24 mois, à défaut de réponse vous pourriez saisir le juge afin qu'il examine les charges qui vous ont été facturées.

Bien cordialement